



## renseignement sur l appel apres un jugement rendu par le jaf

Par **lorelei76**, le **20/08/2009** à **21:02**

BONJOUR

je suis passée devant le juge en avril 2009 et le JAF a rendu son rapport le 19 juin j apprend à l'instant que mon ex mari n est pas d accord et veut faire appel de cette décision de justice essentiellement en ce qui concerne la prestation compensatoire de 4000 euro combien de temps va encore prendre cet appel?

que va t il se passer ?

merci

cordialement

Par **RaG1luy**, le **24/08/2009** à **12:36**

Bonjour,

Tant que l'appel n'a pas eu lieu, c'est le jugement qui a été rendu qui est exécutoire.

Si votre ex mari a été condamné à vous verser une somme mensuellement, il y est obligé, et ce jusqu'à ce que le jugement de l'appel soit rendu. Dans le cas contraire, vous pouvez tout à fait porter plainte ou lui envoyer un Huissier de justice à domicile.  
(renseignez vous auprès d'un avocat).

Qu'il soit d'accord ou non, cette somme vous est dûe.

En ce qui concerne les délais avant l'appel, je suppose que cela dépend des tribunaux. 4 mois d'attente en ce qui me concerne.

Comment cela va t-il se passer? et bien une seconde plaidoirie, de nouvelles conclusions...

Cordialement

Par **lorelei76**, le **24/08/2009** à **12:42**

bonjour

merci de votre réponse

il me doit cette somme en totalité en non mensuellement donc je dois attendre pas le choix

4 ans que ca dure c long tres tres long

cordialement